

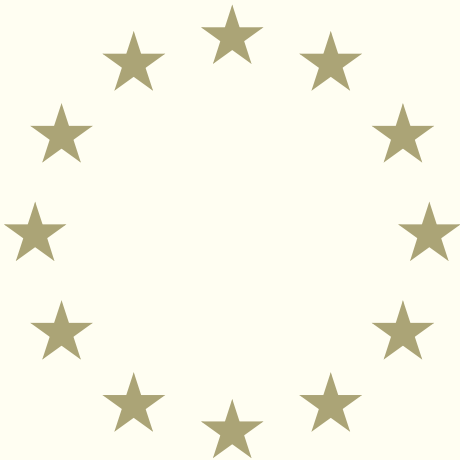
ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

# Un *New Deal* pour le droit à l'information



**| 12 PROPOSITIONS |**

**RSF** REPORTERS  
SANS FRONTIÈRES



# PRÉAMBULE

Au cours des cinq dernières années, l'Union européenne a fait plus pour le droit à l'information qu'au cours des mandatures précédentes, avec l'adoption de textes sur la liberté des médias et le numérique.

L'affaiblissement du journalisme et la propagation de la désinformation, notamment du fait des ingérences étrangères, sont des poisons pour le débat démocratique.

Les cinq prochaines années seront déterminantes pour le droit des citoyens européens à une information fiable et pour protéger l'espace informationnel démocratique de la propagande et de la manipulation de l'information par des régimes autoritaires.

Afin que l'Union européenne soit protégée des atteintes à la liberté de la presse et au pluralisme des médias, comme des périls pour la fiabilité de l'information, RSF appelle à un *New Deal* **pour le droit à l'information**.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le Forum pour l'information et la démocratie, initié par RSF, a publié en 2021 une série de recommandations dans un rapport intitulé *Un New Deal pour le journalisme*. Le comité de pilotage était présidé par Rasmus Nielsen, directeur du Reuters Institute for the Study of Journalism à l'université d'Oxford.

## **1. Inscrire le droit à l'information fiable dans le Traité sur l'Union européenne (TUE)**

L'UE doit s'engager pleinement en faveur du droit à l'information fiable, condition indispensable de la liberté d'opinion et d'expression. Elle doit faire de ce droit un objectif transversal de ses politiques (numérique, concurrence, affaires étrangères, etc.).

L'inscription du droit à l'information fiable à l'article 3 du Traité sur l'Union européenne (TUE) vise à traduire juridiquement cette nécessaire ambition. Il doit en découler une obligation d'agir pour l'UE, à travers la formulation de politiques ambitieuses telles que le *New Deal* que nous proposons.

## **2. Consacrer un principe « d'exception informationnelle » pour que l'information ne soit pas traitée comme une marchandise**

L'information est un bien public indispensable à l'exercice de la liberté d'opinion, au respect des droits humains et à l'intégrité des processus démocratiques.

Sur le modèle de l'exception culturelle, l'UE doit consacrer un principe « d'exception informationnelle » consistant à reconnaître que l'information n'est pas un bien comme les autres. Sur ce fondement, des dispositifs dérogatoires aux règles du marché intérieur devraient être autorisés dans la mesure où ils sont nécessaires et proportionnés en vue de garantir le droit des citoyens européens d'accéder à une information fiable.

## **3. Imposer aux algorithmes et aux services numériques une obligation de promotion des sources fiables d'information**

Face à la désinformation en ligne dont la diffusion est amplifiée par les algorithmes de recommandation, les contenus fiables, produits avec méthodologie dans le respect de la déontologie, doivent faire l'objet d'un accès privilégié.

Tous les services numériques (réseaux sociaux, moteurs de recherche, agents conversationnels fondés sur de l'intelligence artificielle, etc.) par lesquels les citoyens accèdent à de l'information doivent intégrer un critère de fiabilité dans leurs systèmes, en s'appuyant, par exemple, sur les critères de la norme *Journalism Trust Initiative* (JTI).

## **4. Créer un système de protection de l'espace informationnel européen**

Face aux régimes autoritaires qui ferment leur espace informationnel à l'information libre et indépendante tout en exportant leurs campagnes de manipulation en direction des espaces démocratiques, l'Union doit se doter des moyens d'assurer la protection de son espace informationnel en plein respect de ses valeurs.

RSF a mis sur la table la proposition d'un système juridique, promu par deux résolutions du Parlement européen, qui permettrait d'éviter toute décision discrétionnaire. Ce système serait fondé sur l'élargissement de la régulation interne aux médias étrangers et sur un mécanisme de réciprocité.

## **5. Activer la « clause droits de l'homme » dans les accords commerciaux conclus par l'UE en cas de violation du droit à l'information**

L'UE est une grande puissance commerciale qui doit se servir de ce pouvoir comme un levier pour faire progresser le droit à l'information dans le monde.

Des violations de la liberté de la presse dans les pays tiers concernés doivent constituer un motif suffisant de suspension des négociations. En cas de dégradation persistante et systémique du droit à l'information, la Commission européenne ne doit pas hésiter à recourir à des sanctions ciblées et, en dernier ressort, suspendre l'application de l'accord en activant « la clause droits de l'homme ».

## **6. Lancer un plan européen sur l'IA pour protéger le droit à l'information**

Pour empêcher que l'IA ne se transforme en arme de désinformation massive, l'UE doit s'attaquer aux enjeux spécifiques que soulève l'IA dans le champ de l'information. Il faut notamment compléter les législations existantes (*Digital Services Act, AI Act*) en imposant des obligations liées au respect du pluralisme, de la fiabilité de l'information, et des droits de propriété intellectuelle.

L'UE doit soutenir financièrement le développement, sur son territoire, d'outils d'IA spécifiquement dédiés au journalisme, à l'instar du projet Spinoza.

## **7. Impulser la création d'un modèle de langage européen pour l'IA dans le secteur des médias**

Le recours croissant aux applications d'intelligence artificielle dans le secteur des médias fait courir le risque d'une dépendance subie à des technologies développées par une poignée d'entreprises principalement non-européennes. Il est important que les médias européens conservent leur souveraineté sur le traitement de leurs données et développent librement leurs propres contenus et outils utilisant des techniques d'IA.

C'est pourquoi l'UE doit financer la construction d'un puissant modèle de langage basé sur les données des médias européens et intégrant des standards élevés de pluralisme et de fiabilité de l'information.

## **8. Taxer les grandes plateformes numériques pour financer le journalisme**

Dans l'esprit de l'accord conclu à l'OCDE, la Commission européenne devrait proposer la création d'une taxe GAFAM européenne qui serait prélevée sur le chiffre d'affaires généré par les GAFAM dans l'UE, indépendamment de leur lieu d'établissement physique.

Le produit de cette taxe contribuerait au financement du journalisme en Europe, en redistribuant une partie de la valeur capturée par les grandes plateformes numériques au détriment des médias européens.

## **9. Réformer les financements de l'UE pour un investissement massif dans le journalisme**

L'Union européenne ne peut se contenter de contribuer aussi peu à la soutenabilité des médias d'information et du journalisme. Les financements qu'elle accorde actuellement au journalisme dans le cadre du programme Europe créative sont trop faibles et couplés inutilement aux fonds en faveur du secteur culturel.

La Commission européenne doit donc proposer la création d'un nouveau programme budgétaire, au journalisme, et doté de moyens proportionnels à l'enjeu.

## **10. Lancer un plan européen pour la protection des journalistes**

En 2024, trop de journalistes européens continuent de faire l'objet de menaces mettant en péril leur intégrité physique et psychologique. La Recommandation européenne sur la sécurité des journalistes, adoptée en 2021 par la Commission à destination des États membres, ne suffit pas.

RSF demande à la Commission d'adopter sans délai des mesures complémentaires pour appuyer les enquêtes nationales concernant des crimes commis contre des journalistes ; combattre le cyberharcèlement et la surveillance indue des journalistes ; et soutenir davantage les médias et journalistes en exil sur le territoire européen.

## **11. Développer le leadership européen au travers du Partenariat pour l'information et la démocratie**

L'espace global de l'information et de la communication a besoin d'être régulé selon des principes démocratiques afin de continuer à soutenir l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression.

La Commission européenne devrait rejoindre le Partenariat pour l'information et la démocratie, initiative lancée par RSF en 2019 et à laquelle 52 États du monde ont adhéré depuis (dont 25 membres de l'UE). L'Union pourrait se servir de ce cadre pour développer la coopération Nord-Sud en matière de régulation du numérique.

## **12. Nommer un vice-président de la Commission européenne à la démocratie et aux droits fondamentaux chargé de mettre en œuvre le New Deal pour le droit à l'information**

Le *New Deal* pour le droit à l'information a besoin d'être incarné par un commissaire européen ayant rang de vice-président et bénéficiant d'une légitimité forte sur le sujet. Son autorité doit s'exercer de manière transversale sur plusieurs services compétents de la Commission afin de réaliser les objectifs divers du *New Deal*.

# **RSF** REPORTERS SANS FRONTIÈRES

REPORTERS SANS FRONTIÈRES ŒUVRE POUR LA LIBERTÉ, L'INDÉPENDANCE, ET LE PLURALISME DU JOURNALISME PARTOUT SUR LA PLANÈTE. DOTÉE D'UN STATUT CONSULTATIF À L'ONU ET À L'UNESCO, L'ORGANISATION BASÉE À PARIS DISPOSE DE 13 BUREAUX ET SECTIONS ET DE 150 CORRESPONDANTS DANS LE MONDE.